

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 106-468-1935 Libérations.

n° 106-468-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 novembre 1935

Numéro JO

n° 468 du 30/11/1935

Date du numéro

30 novembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant cinq ans, pour compter du 31 janvier 1936, date de sa libération, an nommé Abdallah Mahmoud.